



La Fondation

Créée en 1903, la **Fondation Grancher** a pour mission d'assurer toutes formes d'actions contribuant à la protection des enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté.

Ses 4 établissements organisent leurs activités autour des besoins fondamentaux et spécifiques de chaque enfant.

Le nouveau **service Philaé**, de l'établissement JOSEPH, accompagne les tiers aidants et les parrains-marraines pour tisser des liens stables, durables et affectifs avec les enfants confiés.



S'engager auprès d'un enfant protégé

Le choix de faire famille autrement.

- Parrains & Mairaines affectifs
- Tiers Dignes de Confiance (TDC)
- Accueillants Durables et Bénévoles (ADB)

Nous sommes à vos côtés !

L'équipe pluridisciplinaire du service Philaé est à votre écoute et prête à répondre à vos questions.

Vous pouvez compter sur :

- Une cheffe de service
- Une secrétaire
- Une chargée de mission juriste
- Une psychologue
- Deux référents socio-éducatif

Contact

FONDATION GRANCHER
Établissement Joseph / Philaé
119 rue de Lille 75007 Paris
Mail : joseph.philae@fondation-grancher.org
Tél. : 01 87 75 23 70
Horaires : Lundi au vendredi 9h-18h



fondation-grancher.org [f](#) [@](#) [in](#) [v](#)



Le service Philaé

Changements de familles d'accueil, contraintes administratives... plusieurs facteurs font que les enfants protégés aspirent souvent à une vie de famille la plus "ordinaire" possible.

Le recours à des proches non professionnels ou à des citoyens engagés pour les accueillir permet d'y répondre, en favorisant la création de liens affectifs durables, dans un cadre de vie sécurisant et non institutionnel.

C'est par cette approche innovante que le service Philaé a ouvert en février 2026 pour accompagner les Tiers Dignes de Confiance (TDC), les Accueillants Durables et Bénévoles (ADB) ainsi que les parrains et marraines affectifs qui accueillent ou soutiennent des enfants et jeunes de 0 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris.

Philaé offre un appui concret aux accueillants engagés auprès des enfants pour renforcer la stabilité, la bienveillance et la qualité des liens qu'ils tissent ensemble, et offrir une relation qui compte, qui dure, et qui fait la différence dans la vie d'un enfant.

Le parrainage affectif

En s'engageant comme **parrain ou marraine**, vous devenez un point d'ancrage dans la vie d'un enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), quel que soit son statut. Le parrainage affectif vous permet de créer une relation de confiance, stable et bienveillante, qui accompagne l'enfant dans son développement émotionnel, social et culturel.

Cet engagement progressif et respectueux du rythme de l'enfant vient compléter les parcours traditionnels de protection de l'enfance en offrant un adulte engagé, présent et disponible sur le long terme.

L'Accueillant Durable et Bénévole

L'**Accueil Durable et Bénévole** (ADB) permet à un proche ou à un citoyen engagé d'accueillir un enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance chez lui et de construire avec lui une relation unique en partageant son quotidien, ses découvertes, ses expériences...

À la différence du Tiers Dignes de Confiance, l'ADB est une mesure administrative, concernant des enfants ayant le statut de pupille de l'état ou faisant l'objet d'une délégation de l'autorité parentale (DAP).

Chaque projet d'accueil se construit progressivement, dans le respect des besoins de l'enfant et de vos propres ressources et limites.

Le Tiers Digne de Confiance

Un **Tiers Digne de Confiance** (TDC) est une personne désignée par l'autorité judiciaire pour accueillir chez lui un enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le service accompagne les TDC issus de la société civile qui sont prêts à ouvrir leur foyer à un enfant.

Reconnu pour sa capacité à offrir un environnement sûr et protecteur, le TDC devient un véritable repère pour l'enfant, favorisant la construction de liens d'attachement et de confiance.

L'accueil repose sur une implication progressive, permettant à l'enfant de trouver ses repères et de s'inscrire dans une relation durable.



L'accompagnement

- Suivi du développement de l'enfant et attention à ses besoins.
- Accompagnement de la coparentalité et médiation entre enfants, familles et accueillants.
- Soutien des accueillants à travers des temps de rencontre au service et à domicile.
- Animation de groupes de pair-aidance et de partage d'expérience.
- Mise à disposition d'un lieu d'information et de ressources.
- Apport d'une expertise juridique, éducative, administrative et relationnelle pour proposer des réponses adaptées, sécurisantes et durables.



JURIDIQUE



ÉDUCATIF



ADMINISTRATIF



RELATIONNELLE